



PAYS DE FÉNELON
EN PÉRIGORD NOIR
Communauté de communes

AIDE À L'ACHAT d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE)

Formulaire de demande de subvention

De quoi s'agit-il ?

La communauté de communes du Pays de Fénelon a décidé d'encourager le recours aux modes de déplacement doux. Dans un contexte de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de transition énergétique, il s'agit d'asseoir une politique intercommunale de mobilité volontariste. Cette aide financière de la communauté de communes réservée aux particuliers s'élève à 100€, sous réserve de respecter les conditions suivantes, et pourrait être cumulable avec l'aide de l'État réservée aux ménages non imposables.

Quelles sont les conditions pour obtenir l'aide ?

- Vous habitez l'une des 19 communes de la communauté de communes du Pays de Fénelon
- Le Vélo à Assistance Électrique acheté doit être homologué en tant que cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route.
- Vous devez vous engager à ne pas revendre le VAE aidé pendant les 3 années suivant l'achat et à respecter les règles de partage de l'espace public et du code de la route.

Un seul dossier sera accepté par ménage.

LE DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Date :

Signature :

LISTE DES DOCUMENTS à compléter et à fournir

Voici la liste des documents qu'il vous faut remplir et joindre à votre demande :

- Formulaire de demande
- La convention datée et signée, portant la mention manuscrite « Lu et approuvé »
- La copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique, objet de la demande de subvention à son nom propre, prénom et adresse, et qui doit être postérieure à la mise en place de cette mesure (01/01/2020)
- Une copie du certificat d'homologation du Vélo à Assistance Électrique concerné
- Une copie d'une facture (électrique, télécom ... - de 3 mois), au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du Vélo à Assistance Électrique concerné
- Relevé d'Identité Bancaire du bénéficiaire

A RETOURNER :

-par mail : accueil@paysdefenelon.fr

-par courrier postal :

Communauté de communes du Pays de Fénelon
1, place de la Mairie
24590 SALIGNAC-EYVIGUES

Les dossiers sont gérés par ordre d'arrivée, dans la limite des subventions allouées

Cadre réservé à la communauté de communes

Dossier n°: Réceptionné le: Suivi par :

Accepté

Retourné

➤ budget épuisé

➤ incomplet

Refusé

➤ budget épuisé

➤ VAE non homologué

➤ facture antérieure au 01.01.2020

➤ Autres :